



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2024\_0198

Mise à disposition – Salle Marcel  
Heddebaut

### Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la délibération n°13 du 18 mars 2024 relative à la tarification des occupations au sein des salles communales,

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2024\_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant la demande de la société Delanté Productions qui a souhaité bénéficier d'un lieu de préparation pour ces comédiens afin de pouvoir tourner des séquences du film,

### DECIDONS

**ARTICLE 1** : De signer une convention avec la société Delante Productions, dont le siège social est situé au 22 rue d'Hauteville à Paris (75010), dont le n° Siret est le 520 655 424 00052 et représenté par Madame Monica MELE pour la location de la salle Marcel Heddebaut, sis 119 rue Ingres à Tourcoing et ce, pour le 22 juin 2024 de 7H à 23H.

**ARTICLE 2** : La Ville facturera son droit d'occupation d'un montant de 200€ net.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

**ARTICLE 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **17 JUIL. 2024**

**Pour le Maire et par délégation,  
Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER,  
Premier Adjoint au Maire,**



Accusé réception en Préfecture le : **17 JUIL. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **17 JUIL. 2024**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2024\_198 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/07/2024

Objet : Mise à disposition salle Marcel Heddebaut

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 17/07/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2024\_0198 - Mise \_ disposition de la salle Marcel Heddebaut.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240717-DAJI\_D2024\_198-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/07/2024

